

Les regroupements communautaires en santé et services sociaux de Montréal

Montréal, le 22 octobre 2014

Madame Patricia Gauthier
Présidente-directrice générale
Membres du CA de l'Agence
Membres du comité Métropole en action
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec), H2X 3L9

PAR COURRIEL

Objet : Avis du milieu communautaire pour le maintien de la cohérence régionale dans le cadre de l'application du projet de loi 10 à Montréal

Madame la PDG,
Membres du conseil d'administration,
Membres du comité Métropole en action,

Le RIOCM et les regroupements régionaux d'organismes communautaires de Montréal sont très préoccupés par certains éléments du projet de loi 10, qui touchent de façon particulière notre région.

D'entrée de jeu, la disparition de l'Agence nous fait craindre qu'il soit difficile de maintenir une coordination et une cohérence régionale pour certains dossiers, dont le programme de soutien aux organismes communautaires, l'itinérance et le soutien communautaire en logement social ainsi que la mise en œuvre régionale de certains plans d'action, comme la jeunesse, la santé mentale, DI, DP, personnes âgées, SIDA, violence conjugale ou encore en dépendance.

Nous sommes aussi très inquiets pour l'avenir des programmes de prévention et de l'accès aux services sociaux dans ces nouveaux établissements, dont le plus grand volume d'activité sera voué à la gestion hospitalière. Les dernières réformes ont amené

des problèmes d'organisation et d'accès à une panoplie de services, de la première à la troisième ligne. De surcroît, les compressions annoncées dans différents établissements et programmes publics nous font craindre que la population ne puisse accéder à certains services et soit forcée de recourir encore davantage aux organismes communautaires, qui sont déjà sous financés.

Le choix d'intégrer les mandats de l'Agence à un seul des cinq futurs CISSS de la région nous laisse entrevoir des difficultés de coordination importantes des dossiers qui demandent un arbitrage régional. Comment nous assurer que le CISSS Sud-Est aura l'autorité nécessaire pour établir une collaboration avec d'autres établissements qui seraient tous sur le même pied d'égalité en relevant directement de Québec? En cas de difficultés dans la gestion des budgets ou programmes, comment ferions-nous l'arbitrage sans structure de coordination? Ces questionnements sont sérieux et font en sorte que nous remettons en question le scénario actuellement prévu dans le projet de loi qui transférerait ces responsabilités au CISSS Sud-Est. Pour coordonner les dossiers régionaux décrits plus haut, il nous apparaît évident, pour la région de Montréal, qu'il faudra créer une structure de coordination régionale relevant du MSSS. Précisons, cependant, que nous serions opposés au transfert de ces dossiers directement au MSSS, à Québec, car il serait alors encore plus difficile de préserver l'expertise montréalaise.

Un autre enjeu également préoccupant est la nouvelle gestion budgétaire par programmes-services proposée dans le projet de loi. Si les budgets sont divisés en enveloppes de programmes dans chacun des établissements, comment s'effectuera la gestion de programmes régionaux qui ne correspondent pas à cette architecture, comme le PSOC? Est-ce que ces budgets seront exclus de cette nouvelle gestion? Est-ce que l'on appliquerait le mode de financement à l'activité aux organismes communautaires? Comment pourrions-nous appliquer les cadres de relations et de financement existants qui reconnaissent l'autonomie des organismes communautaires dans ce contexte? Le milieu communautaire montréalais a toujours collaboré globalement au mieux-être de la population par ses actions sur les déterminants sociaux de la santé et son soutien aux populations souvent les plus démunies, mais on ne peut découper sa mission selon la logique prévalant dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Finalement, les organismes communautaires déplorent les reculs démocratiques imposés par ce projet de loi, qui forcent la disparition de nombreux CA sur lesquels des centaines de citoyennes et citoyens étaient impliqués et la perte de l'expertise du communautaire qui serait exclue des CA des cinq CISSS. Nous espérons que les nouveaux super établissements maintiendront la tradition des séances de questions du public et s'assureront de trouver des mécanismes de participation des citoyennes et citoyens à l'organisation des services et à toute décision concernant les services sociaux ou de santé.

Dans le contexte actuel de la commission parlementaire sur le projet de loi 10, nous espérons que l'Agence puisse porter nos préoccupations et demander au gouvernement les aménagements nécessaires.

Nous demandons aussi que monsieur Roger Paquet et le comité Métropole en action intègrent nos demandes à leur mémoire qui sera présenté prochainement commission parlementaire.

Le milieu communautaire participe depuis plusieurs décennies au mieux-être de la population montréalaise. Nous souhaitons pouvoir participer rapidement au comité de transition mis sur pied par l'Agence et apporter notre contribution aux réflexions entourant cette nouvelle réforme.

Voici donc nos trois demandes importantes dans le contexte actuel :

- 1- Le maintien d'une structure de coordination régionale du réseau de la santé et des services sociaux pour la région de Montréal. Cette structure devrait relever directement du MSSS pour avoir l'autorité nécessaire face aux cinq CISSS de la région et aux autres établissements. Elle aurait pour mandat de coordonner certains dossiers régionaux, dont le PSOC, l'itinérance et le soutien communautaire au logement social ainsi que tout autre dossier ou plan d'action demandant une coordination régionale et intersectorielle.
- 2- Exclure les budgets des programmes régionaux qui touchent le communautaire de la gestion budgétaire par programmes services, dont le PSOC, itinérance, soutien communautaire en logement social, santé publique, etc. Ces budgets devraient relever d'une structure de coordination régionale.
- 3- Assurer la participation des regroupements régionaux d'organismes communautaires au processus de transition avant l'implantation éventuelle de la loi 10. Nous souhaitons une place sur tout comité qui toucherait de près ou de loin les organismes communautaires.

Nous vous remercions de prendre en compte et de porter nos préoccupations dans le contexte de l'actuelle réforme et vous prions de recevoir, Madame la présidente-directrice générale, Messieurs, Mesdames du CA et du comité Métropole en action, nos meilleures salutations.



Sébastien Rivard

Coordonnateur du RIOCM



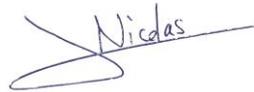
Pierre Gaudreau

Coordonnateur du RAPSIM



Thérèse Colin

Coordonnatrice du CRADI



Julie Nicolas

Directrice du RACOR en santé mentale



Diana Lombardi

Coordonnatrice du RAFSSS



Josée Roy

Coordonnatrice du COMACO



Anne Pelletier

Directrice générale du ROPMM



Claudine Laurin

Directrice générale de la FOHM



Robert Rousseau

Président du CA de la TOMS

Cc Les membres de nos regroupements